



## Un nouveau journal pour quoi faire ?

La section CGT Finances Publiques du Rhône a entrepris une démarche en direction des cadres A+ du département. Souvent isolés, oubliés des organisations syndicales, les cadres A+ sont pourtant des agents qui subissent des pressions, des contraintes et des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Le mépris que la Direction affiche envers les agents n'épargne pas les cadres supérieurs.

Leurs évolutions de carrière et leurs règles de gestions sont mises à mal par la politique d'austérité qui frappe notre administration.

Nous avons donc décidé de renforcer les liens, les échanges entre les cadres A+ et la CGT.

Les syndiqués CGT cadres A+ du département seront au cœur du dispositif que nous mettons en place.

La section rencontre les chefs de services lors des visites de postes mais le constat est clair, cela n'est pas suffisant pour informer convenablement les cadres et encore moins pour construire une démarche revendicative.

Plusieurs fois par an les syndiqués CGT, cadre A+ du département, se réunissent avec des représentants de la section CGT. Cela permet de rompre l'isolement qu'ils subissent et d'échanger sur l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent.

C'est de notre dernière réunion que l'idée de ce journal a émergé. Nous voulons en faire un outil de communication au service des A+, le trait d'union entre les cadres et la CGT, pour relayer leurs préoccupations et pourquoi pas organiser la résistance collective contre les coups que l'on nous porte, et ceux qui pleuvent contre le service public et la DGFIP.

Nous ne nous en cachons pas non plus, cette initiative vise aussi à renforcer la CGT. Nous sommes persuadés qu'une CGT mieux implantées chez les cadres A+ servira de point d'appui pour défendre et renforcer les droits et garanties de tous.

Pas de fatalisme ! C'est parce que seule l'action collective permet d'avancer, que ce journal est né.

Relais des valeurs de solidarité, de respect des différences ... que portent la CGT, ce journal est le vôtre !

Faisons le vivre ensemble, évoluer en fonction des besoins.

Vive le ... !

Le secrétaire départemental,

Frédéric COUCHOUD



# Amplifions la mobilisation !

Tout d'abord, il est nécessaire de remarquer, que des catégories de cadres (et en particulier les IDIV CN) se sont investis massivement dans la grève du 15/11/2016. Dans le Rhône 19 A+ étaient en grève le 15 novembre dont nombre d'IDIV.

Leur malaise tient à une réalité : pour des raisons budgétaires la DG est en train de se doter d'un encadrement à bas coût.

Concrètement, la grande majorité des IDIVCN, qui parviennent très rapidement à l'échelon terminal (4° échelon de leur classe), n'ont d'autre perspective, que de rester bloqués 12 ou 15 ans à cet échelon, alors qu'ils subissent des charges managériales et techniques, en perpétuelle augmentation.

**C'est pourquoi, la revendication exprimée est claire et simple : l'instauration du déroulement de carrière à l'ancienneté, sans mobilité géographique pour passer de la classe normale à la hors classe.**

C'est à dire le déblocage des carrières par l'accès à IDIV HC dès que les conditions statutaires sont remplies, en instaurant la linéarité du grade, à l'instar de ce qui a été obtenu pour les IP en 2012.

**Cette logique de l'ancienneté heurte évidemment de front celle du mérite propre à PPCR.**

Pourtant, lors du GT PPCR qui s'est tenu le 13 février dernier, la CGT finances publiques a porté haut et fort et à plusieurs reprises cette revendication, construite notamment avec les collègues de la région PACA. Ses interventions ont porté leurs fruits puisque les autres organisations syndicales se sont alignées sur cette demande.

Face au consensus syndical obtenu grâce à la détermination de la CGT, la DG a décidé d'ouvrir des discussions sur la linéarité du

*Barbie* ASSISTANTE PARLEMENTAIRE



grade d'IDIV, lors des prochains cycles de groupes de travail sur les règles de gestion des A+.

Cette demande était d'autant plus légitime après le CTR du 26 janvier, où le sentiment d'injustice des Idiv CN s'était forcément accru. En effet, ils n'ont absolument rien obtenu, alors que la DG est allée jusqu'à créer un échelon spécial supplémentaire (dans la logique de PPCR) dans la hors classe, pour 15% d'entre eux,... hors classe à laquelle les idiv CN ont de moins en moins de possibilités d'accéder !

**Un modèle de pétition va être rédigé par la CGT FINANCES PUBLIQUES**

Cette initiative n'est pas exclusive aux Idiv, mais peut bien naturellement se décliner pour les autres cadres, dont les règles de gestion et perspectives de carrières sont également dégradées. Elle peut également s'étendre aux comptables (quels que soient leurs grades), qui sont confrontés à des problèmes de responsabilité pécuniaire et personnelle ou aux conséquences des restructurations.

**La section CGT Finances Publiques du Rhône reviendra donc rapidement vers les A+ du département pour proposer des modalités d'action.**

**VITE !!!**

**AIDEZ PÉNÉLOPE A RETROUVER SON BUREAU**



# PPCR



La DGFIP a présenté en groupe de travail ses projets de textes de pour les catégories A et A<sup>+</sup>.

Ces textes seront présentés au CTM du 24 mars prochain, puis soumis au Conseil d'Etat, avant leur promulgation au printemps. Ils seront appliqués rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

L'administration a rappelé l'esprit du dispositif PPCR : le parcours professionnel et les sélections passées doivent être en cohérence avec les rémunérations perçues, il s'agit de ne pas abaisser personne

Par ailleurs, le dispositif PPCR va nécessiter une modification de l'accès aux postes comptables, des groupes de travail vont être programmés sur ce sujet

## Les I DIV ex IP

Dans le cadre de cette discussion, la CGT a lourdement insisté sur la situation injuste des IDIV ex IP, qui sont toujours en attente de régularisation de leur situation, au regard de leur réintégration dans le grade d'IP.

La réponse de la direction générale est toujours une fin de non recevoir.

La CGT a donc avancé l'idée d'un plan « B » pour permettre à ces collègues d'accéder automatiquement à cet échelon spécial. En effet, la CGT a fait remarquer qu'exiger une « sélection » pour être inscrit au TA de l'échelon spécial serait un comble pour les IDIV ex IP, qui avaient fait l'effort de passer le concours d'IP !

Un plan « C » a même été imaginé par la CGT consistant à autoriser les IDIV ex IP à postuler à AFIPA à titre personnel.

En réponse, la direction générale a donné quelques éléments démographiques, qui laissent entendre qu'il n'y aurait pas d'urgence au regard des indices terminaux avant 2020 ( cf tableaux joints).

Compte tenu de l'ampleur des fusions et restructurations de postes comptables, la CGT a fait part à la direction générale de son inquiétude sur la situation indemnitaire des IDIV ex IP ayant perdu leur poste comptable et ayant épuisé leur garantie indemnitaire. Aucune réponse n'a été apportée sur ce point.

De même, l'administration a été interrogée sur le maintien des règles de gestion actuelles dans le cadre du dispositif PPCR, et notamment des IDIV ex IP dans la liste d'ancienneté des IP.

La CGT continuera à soutenir énergiquement le combat des I DIV ex IP, elle a d'ailleurs été la première organisation syndicale à pointer l'injustice de la situation liée à l'empilement de règles contradictoires.

## Les AFIPA A

La CGT a demandé également l'application du bénéfice de l'âge pour l'échelon spécial prévu pour les AFIPA, étant entendu que dans ce cas, le délai s'écoulerait sur trois ans, le temps de dérouler les trois chevrons de l'indice HEA.

La CGT a pris acte de l'alignement de la grille indiciaire des AFIPA sur les attachés d'administration hors classe. La concordance sera totale en 2020 et le reclassement permettra au AFIPA de garder après PPCR, le même niveau d'échelon.

## Les dispositifs de fin de carrière

S'agissant des dispositifs de promotions à titre personnel de fin de carrière ( IDIV CN pour les inspecteurs, IDIV HC pour les IDIV CN et AFIPA pour les IP), la CGT a demandé s'ils seraient reconduits dans les prochaines années.

Face à la réserve exprimée par la DG, consistant à faire remarquer que cela n'existait pas dans toutes les directions de la fonction publique, la CGT a rétorqué que ces promotions étaient auto financées à la DGFIP. En effet, elles existent dans notre direction parce que les taux promus sur promouvables (dit taux pro/pro) en cours de carrière ne sont pas saturés à la DGFIP. Autrement dit, les potentiels de promotions par sélection ou concours qui restent disponibles chaque année, permettent de les attribuer aux collègues qui partent en retraite.

La direction générale a répondu que dans le principe, ces dispositifs seront maintenus, mais que les modalités devaient être réexaminées au regard des nouveautés liées à PPCR. Pour la CGT, il est logique a minima que les collègues partent avec les indices en évolution, déclinés chaque année dans PPCR.

# Le mépris que la Direction affiche envers les agents n'épargne pas les cadres supérieurs

Un pas de plus a été franchi par la DRFIP du Rhône. Si certains avaient encore des doutes aujourd'hui ce n'est plus permis. La DRFIP méprise son personnel d'encadrement.

En effet, certains chefs de services ont appris par la publication des documents préparatoires au CTL du 5 janvier que leur service serait frappé par des suppressions de postes.

« Jusque là, la DRFIP prenait au moins soin de nous contacter avant la publication des documents. Désormais elle ne daigne visiblement plus le faire » se confiait un cadre A+ visiblement choqué de cette attitude.

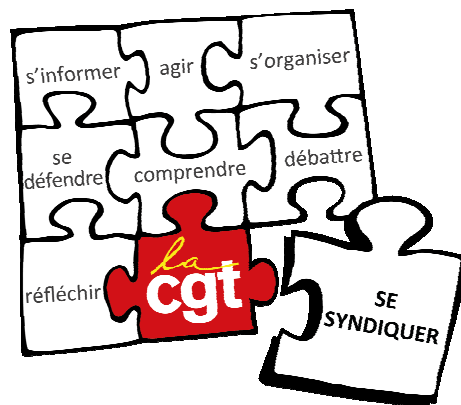
La CGT n'est pas étonnée de ce mépris: la DRFIP gère avec zèle les restructurations et fusions de services. De plus ne plus fréquemment, en conséquence directe de cette politique, les A+ se retrouvent sans poste, « placardisés ».

Le fait de ne même plus informer en amont les chefs de services est tout à fait révélateur d'un état d'esprit. Avancer à marche forcée dans les restructurations afin d'afficher son exemplarité à la DG amène à écraser au passage tout ce qui est considéré comme une perte de temps !

Trop c'est trop ! Au même titre que les autres agents, les cadres A+ sont aussi des femmes et des hommes, ce qu'il conviendrait de ne pas oublier !

Avec la CGT nous saurons le rappeler :

Assez de mépris ! Assez de casse du service public ! Je résiste, je me syndique à la CGT !



<p><b>SECTION DU RHÔNE</b></p> <p><input type="checkbox"/> ACTIF  <input type="checkbox"/> RETRAITÉ  <input type="checkbox"/> STAGIAIRE</p> <p><b>Je souhaite m'abonner à :</b>  <input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière</p> <p><b>Facultatif</b>  <b>&gt; Pour les agents A et A+</b>          Adhésion à l'UGICT          (secteur Cadres &amp; Techniciens)  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON          L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.          La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <hr/> <p>RESERVÉ À LA SECTION          Saisie <b>CoGiTiel</b> par la section          le : .. / .. / .....</p> <hr/> <p>Date de réception au bureau national,          le : .. / .. / .....</p>	<p><b>NOM :</b> .....</p> <p><b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance :</b> .. / .. / .....</p> <p><b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> .....</p> <p><b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière gestion publique</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Adresse administrative :</b>          .....          .....          .....</p> <p><b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b>  <input type="checkbox"/> Adresse administrative :  <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :          .....          .....          .....</p> <p><b>Tél. :</b> .....</p> <p><b>Mel :</b> .....</p> <p><b>Date :</b> ... / ... / .... <b>Signature :</b> .....</p>
---	---

Lyon, le 16 mars 2017